

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 2688/A.I.

Astrida, le 13 Octobre 1951.-

Réf. 2901/A.I.

Objet:

Traitement candidat-chef
Cyangabwoba.-

ASTRIDA



2037

Monsieur le Résident,

En réponse à votre lettre du 8 Octobre, j'ai l'honneur de vous informer de ce que le candidat-chef Cyangabwoba a toujours été payé par la Caisse du Pays. Mais étant venu me demander une augmentation correspondante à celle des candidats-chefs payés par accreditif, je me suis renseigné et ai appris que le nommé Ndenzako Michel candidat-chef stagiaire était de fait payé par accreditif par le service de l'agriculture et aurait été augmenté dernièrement de 1.490 à 1730 frs.

Me renseignant d'une manière plus précise aujourd'hui j'apprends qu'il travaille sous les ordres de Monsieur Bourgeois et qu'en fait il ne sera candidat-chef diplômé que l'an prochain à la fin de son stage. Je suppose donc qu'il y a eu erreur de la part de Cyangabwoba quant à la présentation des faits et que son traitement reste fixé à deux mille francs.

Pour l'Administrateur de Territoire,
L'Administrateur Territorial Assistant,
A. DELVAULX,

A Monsieur le Résident du Ruanda

à

KIGALI.